

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 41 / 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre
le 21 mai à 17 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 11 mai 2024

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie,
Absents : GICQUEL Mathieu (pouvoir à GARCIN Valérie), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge)
Secrétaire de séance : ALLAIX Romain

OBJET : Demande de subvention intempéries de décembre 2023 au titre de la solidarité inondation

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès des pouvoirs publics, dans le cadre des intempéries de décembre 2023.

Madame le Maire rappelle que la commune de Molines en Queyras a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n°IOME2333648A du décembre 2023 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2023.

Le coût des travaux est de 75 798 €, la subvention demandée aux pouvoirs publics au titre de la solidarité inondation.

Préfecture des Hautes Alpes 50% soit 37 899 €
Conseil Régional PACA 25 % soit 18 949.50 €
Département des Hautes Alpes 25 % soit 18 949.50 €
Le reste étant pris en autofinancement soit 18 949.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de solliciter un financement auprès des pouvoirs publics, dans le cadre des intempéries de décembre 2023 et au titre de la solidarité inondation.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

